

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2024 – B – 022 Bis

Séance du 15 mai 2024



## ADHESION AU CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES (CRER)

Annule et remplace la précédente 2024-B-022 pour erreur matérielle (date Adhésion)

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 3 mai 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIENT EXCUSES** : Didier TERNAT

**ABSENTS** : Céline COLLET-DUFAYS

Le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) est une association 1901 qui accompagne les collectivités dans le développement des énergies renouvelables et offre des services d'ingénierie technique avec un très haut niveau de compétences, notamment à travers le dispositif « Les Générateurs » de conseil aux élus, dont bénéficie Creuse Grand Sud est lauréat.

Considérant l'intérêt pour le territoire de développer les énergies renouvelables, il apparaît opportun d'adhérer au CRER au titre de l'année 2024.

Le montant de la cotisation des collectivités 2024 s'élève à 1 000,00 €.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adhérer à l'association Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) pour l'année 2024 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 1 000,00 €.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN

